

**Société à Responsabilité Limitée (SARL)**

**zMI**

**Au capital de 500 euros**

**50 Avenue Jean Médecin – 06000 NICE**

**R.C.S. NICE 842 173 676**

**PROCES-VERBAL DE LIQUIDATION DE LA SARL zMI**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ,

Le trente et un Mars à Onze Heures,

Les associés de la SARL zMI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire de clôture de liquidation au siège social de la société.

Sont présents :

- Madame Mina KACED, associée et liquidateur,
- Madame Julie BRISEVIN, associée,
- Monsieur Ismaël BENCHABANE, associé.

Les associés mettent à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le rapport du liquidateur ;
- le texte des projets de résolutions ;
- un exemplaire des statuts de la société.

La totalité des associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- **Approbation des comptes de liquidation ;**
- **Répartition du solde de liquidation ;**
- **Quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;**

- *Constatation de la clôture définitive des opérations de liquidation ;*
- *Pouvoirs pour formalités.*

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide après avoir entendu lecture du rapport du liquidateur amiable, d'approuver les opérations de liquidation, le rapport du liquidateur ainsi que les comptes définitifs de liquidation qui en résultent, faisant ressortir un solde de 0 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, décide de répartir le solde Nul de liquidation s'élevant à 0€ de la façon suivante : attribution d'une somme de 0 € à chaque part sociale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à **Madame Mina KACED, liquidateur**, pour sa gestion, et la décharge de son mandat. Elle constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale de la société cesse d'exister à compter de ce jour, soit le **31 Mars 2025**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales de dépôt et de radiation au Greffe du Tribunal de commerce de **NICE**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce qui précède, les associés ont rédigé et signé le présent procès-verbal, qui sera inséré au registre des décisions.

Fait à Nice, le 31/03/2025

Madame Mina KACED

Associée et Liquidateur



Madame Julie BRISEVIN

Associée



Monsieur Ismaël BENCHABANE

Associé

